Règlement de Consultation

CONCESSION D'OCCUPATION DU DOMANE PUBLIC COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION COMMERCIALE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Mairie de Lège-Cap Ferret
79 avenue de la mairie
33950 Lège-Cap Ferret
Téléphone : 05.56.03.84.00

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de réattribuer une autorisation d'occupation du domaine public pour la période 2027/2034 pour un emplacement disponible sur le domaine public communal

Les installations soumises à la délivrance de permis de stationnement (terrasse, étalage, stationnement de camionnette…) ne sont pas incluses dans la présente consultation.

La présente consultation a pour objet d'attribuer une autorisation d'occupation pour l'emplacement ci-après désigné :

- Emplacement n°10 : La Vigne – Plage de La Vigne
  Club de plage

La présente consultation concerne uniquement le lot n°10. Les autres lots sont déjà attribués.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis aux candidats comporte :
- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des charges ;
- les annexes (plans de localisation et calcul redevance)

3.2 Conditions de retrait du dossier

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site internet de la ville de Lège-Cap Ferret, rubrique marchés publics.
Il peut également être retiré auprès du service marché publics en adressant une demande par e-mail à l'adresse : marchespublics@legecapferret.fr

3.3 . Modifications de détails au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter, jusqu'à 8 (huit) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

4.1 - Le contenu du dossier à remettre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

a) **un dossier "CANDIDATURE"** comportant :
- Lettre de candidature et de motivation
- Un justificatif d'inscription au registre du commerce ou répertoire des métiers (Extrait K ou Kbis) de moins de 6 mois
- le CV du candidat et une présentation de la société
- Une attestation sur l'honneur du candidat de sa régularité au regard des dispositions relatives au Code du Travail et d'absence de condamnation pour contravention de grande voirie depuis 5 ans.

Pour les candidats ayant exercé une activité professionnelle antérieurement :
- Des références professionnelles détaillées portant sur les 3 dernières années.
- Copie des bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices,
- Les attestations justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales sur l'année N-1 (Impôts, URSSAF, Pôle emploi …)

b) **Un dossier "OFFRE"** comportant :
- le cahier des charges approuvé et signé
- un plan de masse intégrant les équipements envisagés
- un descriptif du matériel et/ou mobilier utilisé
- un mémoire technique détaillé décrivant notamment : le type d'activité proposé, les conditions d'installation et l'exploitation des équipements, les mesures prises pour la protection de l'environnement, etc ….
- un photomontage ou une esquisse du projet pour démontrer son intégration dans le site
- l'annexe relative au calcul de la redevance complétée.

4.2 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats peuvent déposer leur offre de la manière suivante :
- Par e-mail à l'adresse marchespublics@legecapferret.fr
- En format papier, par voie postale ou déposée en mairie

Les dépôts papier devront être transmis à l'adresse suivante :
Mairie de Lège-Cap Ferret
Service des marchés-publics
79 avenue de la Mairie
33950 Lège-Cap Ferret

L'enveloppe extérieure portera la mention suivante :
"Proposition pour "AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION COMMERCIALE – LOT N°10 - NE PAS OUVRIR"

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessous :
Date limite de remise des offres : vendredi 11 décembre 2026 à 12h00

ARTICLE 5 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1 - Les critères de sélection des offres

L'attributaire sera retenu par application des critères de sélection suivants, classés par ordre d'importance :

1. Qualité esthétique des installations et intégration dans le site
2. Qualité des activités proposées
3. Performances en matière de protection de l'environnement (dispositions prises pour le respect des critères de développement durable, Tri, Evacuation et traitement des déchets, Matériaux utilisés, Traitement des odeurs, du bruit etc.)
4. Expérience professionnelle du candidat

5.2 Négociation et attribution

Passée la date limite de remise des offres, le Maire ou son représentant analysera les offres soumises par les candidats au regard des critères mentionnés ci-dessus. Il pourra alors être demandé des précisions aux candidats sur la teneur de leurs offres et une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats admis à négocier.
Le candidat pourra être amené à présenter son projet aux représentants de la municipalité.

Une fois l'analyse terminée et le choix effectué, un courrier de réponse sera adressé à chaque participant.

Pour les candidats retenus, la consultation débouchera sur la signature d'un arrêté de permission de voirie.

5.3 Abandon de la procédure

La ville de Lège-Cap Ferret peut mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général, sans qu'aucune indemnité ne soit alloué aux candidats.
Il est précisé que le lancement de la consultation n'engage pas la ville de Lège-Cap Ferret à délivrer les autorisations domaniales, dès lors qu'elle estimerait que les candidatures reçues ne sont pas satisfaisantes pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 6 – RECOURS - LITIGES

En tout état de cause, le Tribunal Administratif de Bordeaux est seul compétent.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Mairie de Lège Cap ferret - Service marchés publics
E-mail : marchespublics@legecapferret.fr